

Les associations de personnes âgées au Burkina Faso. Vers la constitution d'un groupe de défense des intérêts des personnes âgées ?

Tom Briaud
doctorant contractuel du Labex iPOPs - INED
Université Paris-Descartes – INED - CERLIS
tbriaud@gmail.com / tom.briaud@ined.fr

IIIe Rencontres des études africaines en France
Bordeaux, les 30 juin, 1er, 2 et 3 juillet 2014
« L'Afrique des/en réseaux »

Atelier sous la direction de Muriel Sajoux :
Réseaux associatifs et engagement des aînés en Afrique

Résumé

Au Burkina Faso, il existe de nombreux groupes constitués en catégorie d'intérêts afin d'exercer une forme de « lobbying » à l'égard des décideurs politiques. Ils sont en général d'ordre corporatiste. La présence importante d'intervenants internationaux élargit cette catégorie aux « groupes cibles » des politiques de développement. Ainsi, les femmes ou les enfants sont des groupes autour desquels s'est institué un certain nombre d'associations et d'ONG qui interviennent en leur faveur. Ils exercent alors une action de plaidoyer qui permet d'orienter des ressources nationales et internationales en leur direction.

S'agissant des personnes âgées, force est de constater, que la présence d'associations ou d'acteurs internationaux est quasiment inexistante. Pour bien se rendre compte de la situation, quelques chiffres doivent être pris en considération. Ainsi, de 273 ONG recensées par la Direction de Suivi des ONG en 2000, leur nombre est passé à 353 en 2003, puis 620 début 2010, ce qui représente une augmentation de près de 127% ces dix dernières années. Cependant aucune ONG n'intervient auprès des personnes âgées. La seule qui traite explicitement de ce « groupe cible » et qui a appuyé, ponctuellement, les Ministères chargés des questions relatives aux personnes âgées est Help Age International. Or, celle-ci n'a pas de représentation au Burkina Faso. Certaines ONG, comme Promo-Femmes/Développement-Solidaire (PF/DS), interviennent dans des actions relevant de l'exclusion sociale (par exemple, les vieilles femmes accusées de sorcellerie). Le nombre d'associations présentes au Burkina Faso est également considérable et n'a pas fait l'objet d'un recensement¹

Le MASSN a enregistré, en 2011, 13 structures caritatives accueillant des personnes âgées et 18 associations œuvrant en leur faveur. Pour les premières, il s'agit de centres d'accueil mis en place par des organisations confessionnelles (catholiques surtout) et gouvernementales (les « cours de solidarités ») en vue de prendre en charge des personnes indigentes et des femmes accusées de sorcellerie. Le nombre de résidents est estimé à 960 personnes. Pour les deuxièmes, ce sont des associations corporatistes, confessionnelles ou promotionnelles qui

¹ G. Enée dans le cadre de sa thèse au sujet des ONG au Burkina Faso évaluait en 2010 le nombre d'associations à plus de 10 000.

ont, dans leur grande majorité, vu le jour il y a une dizaine d'années. Leurs financements proviennent essentiellement de subventions publiques. Elles ne sont pas appuyées par des acteurs internationaux bien que leur nombre ait quadruplé ces dernières années.

Si les structures caritatives ont été documentées (MASSN, 2007 & 2011), les associations œuvrant en faveur des personnes âgées n'ont pas bénéficié du même attrait. Ainsi, peu de travaux se sont interrogés sur la mobilisation des personnes âgées en tant que catégorie d'intérêts face aux orientations de la politique de la vieillesse en Afrique de l'Ouest. Que signifie le regroupement des personnes âgées en association ? Pourquoi se mobilisent-elles ? A quelles fins ? Il convient également de s'interroger sur les modalités d'articulation entre ces associations représentant un groupe social en expansion (Sawadogo & al., 2009) et les décideurs publics. A cet égard, en octobre 2012 a eu lieu le premier Forum National des personnes âgées au Burkina Faso. Est-ce le signe de la constitution d'un groupe de défense des intérêts des personnes âgées ?

Cette communication reviendra dans un premier temps sur la structuration du milieu associatif de promotion et de protection des personnes âgées au Burkina Faso. En 2003 est né, des efforts conjoints des associations burkinabé et du MASSN sur recommandation du Plan d'action international sur le Vieillissement de Madrid (PAIVM, 2002), le Conseil National des Personnes Agées (CNPA), organisation faitière regroupant douze associations. Progressivement ce champ se constitue en « arène » définie par J-P. Olivier de Sardan comme le lieu « où des groupes stratégiques hétérogènes s'affrontent, mus par des intérêts (matériels ou symboliques) plus ou moins compatibles » (1993 : 13). Ces organisations de personnes âgées travaillent à l'élaboration de nouveaux rôles sociaux et s'essayent à de nouveaux modèles de participation sociale en posant la question de la place des personnes âgées dans la société burkinabé. Dans un deuxième temps, il s'agira de s'intéresser au premier Forum national des personnes âgées de 2012. A travers l'analyse des rapports de ce Forum, d'entretiens avec les membres et les dirigeants d'associations, sera posée la question du rapport de ces associations au pouvoir politique. Enfin dans un dernier temps, il conviendra d'interroger l'utilisation de la notion de « pouvoir gris » (Viriot Durandal, 2002 & 2007, Rouamba, 2012) au Burkina Faso.

Bibliographie

Enée G., 2010, « Les ONG au Burkina Faso : une référence dans le champ du développement en Afrique subsaharienne ? » in *Espaces et sociétés*, 30, pp. 43-54.

Forum National des Personnes Agées, 2012a, *Quels dispositifs développer pour promouvoir la personne âgée comme actrice de développement ?*, Rapport introductif, Ouagadougou, 22-23 octobre, 18 pages.

Forum National des Personnes Agées, 2012b, *Quels dispositifs développer pour promouvoir la personne âgée comme actrice de développement ?*, Rapport général, Ouagadougou, 23 octobre, 28 pages.

MASSN, 2007, *Politique nationale d'action sociale*, Ouagadougou, Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, 69 pages.

MASSN, 2011, *Plan d'action national de lutte contre l'exclusion des personnes accusées de sorcellerie 2012-2016*, Draft prévalidé à l'atelier de Gampela, les 27, 28 et 29 décembre 2011, 24 pages.

Nations Unies, 2002, « Déclaration politique et Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002 » in *Revue internationale des sciences sociales*, 2006, 4, 190, pp. 683-719.

Olivier de Sardan J-P., 1993, « Le développement local comme champ politique local » in *Bulletin de l'APAD*, 6, pp.11-18.

Sawadogo R.C. Bayala/Ariste L., Zongo I., 2009, *Thème 14: Situation socioéconomique des personnes âgées*, Analyse des résultats définitifs, Ouagadougou, INSD, 156 pages.

Rouamba G., 2012, « Dynamiques d'autonomisation financière des femmes âgées et rôle de cette autonomie dans la prise de pouvoir (gris). Que signifie le pouvoir gris en Afrique ? » in *Gérontologie et société*, 4, 143, pp. 189-206.

Viriot Durandal J-P. & Guthleben G., 2002, « « Le pouvoir d'être vieux ». Empowerment et police des âges » in *Gérontologie et société*, 3, 102, pp.237-252.

Viriot Durandal J-P., 2007, « Regards croisés sur les organisations revendicatives de retraités » in Reguer D., *Pratiques gérontologiques*, ERES, pp. 157-188.